



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

CABINET DU PREFET

PREF66/CAB

Affaire suivie par :

Bruno LETEURTRE

Tél. : 04.68.51.65.22

Fax. : 04.68.34.68.51

**ARRETE PREFECTORAL N° 3963 DU 20 OCTOBRE 2005
RENOUVELANT LA COMMISSION DE SURVEILLANCE
DU CENTRE PENITENTIAIRE DE PERPIGNAN**

***LE PREFET des PYRENEES-ORIENTALES
Chevalier de la Légion d'Honneur***

VU le code de procédure pénale et notamment les articles D. 180 à D. 185 ;

VU la circulaire de M. le garde des Sceaux, ministre de la justice, en date du 15 mars 1986 relative au contrôle des établissements pénitentiaires par les commissions de surveillance ;

VU l'arrêté préfectoral N° 3318/2003 en date du 20 octobre 2003 désignant les membres de la commission de surveillance du centre pénitentiaire de Perpignan ;

VU les consultations auxquelles il a été procédé en vue du renouvellement de ladite commission ;

SUR proposition de M. le directeur de cabinet.

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} : Sont nommés membres de la commission de surveillance du centre pénitentiaire de Perpignan, sous la présidence du préfet :

- Mme la première présidente de la cour d'appel de Montpellier ou un magistrat la représentant,
- M. le procureur général près la cour d'appel de Montpellier ou un magistrat le représentant,
- M. le procureur de la République de Perpignan ou son représentant,

- M. le président du tribunal de grande instance de Perpignan ou son représentant,
- M. ou Mme le juge de l'application des peines,
- M. le vice-président chargé de l'instruction et nouveau doyen,
- M. ou Mme le juge des enfants,
- M. le bâtonnier de l'ordre des avocats ou son représentant,
- M. Antoine SARDA, représentant le conseil général des Pyrénées-Orientales,
- M. le maire-sénateur de Perpignan ou son représentant,
- M. le directeur départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ou son représentant,
- M. l'inspecteur d'académie ou son représentant,
- Mme la directrice départementale des affaires sanitaires et sociales ou son représentant
- M. le président de la chambre de commerce et d'industrie de Perpignan et des Pyrénées-Orientales ou son représentant,
- M. le président de la chambre des métiers ou son représentant,
- Mme la directrice départementale de la protection judiciaire de la jeunesse ou son représentant
- M. le directeur départemental de la jeunesse et des sports ou son représentant,
- M. le lieutenant-colonel, commandant le groupement de gendarmerie des Pyrénées-Orientales ou son représentant,
- M. le directeur départemental de la sécurité publique ou son représentant.

Sont désignés pour une période de deux ans :

- M. Alain JACOB, responsable du foyer «Arc en Ciel»,
- M. Emmanuel CORREA, président de la délégation diocésaine du Secours Catholique,
- Mme Jacqueline TURELL, présidente de la délégation locale de Perpignan de la Croix Rouge Française,
- M. Henri DABAT, trésorier de l'union départementale des associations familiales (UDAF).

ARTICLE 2 : M. le directeur régional des services pénitentiaires ou son représentant assiste aux travaux de la commission.

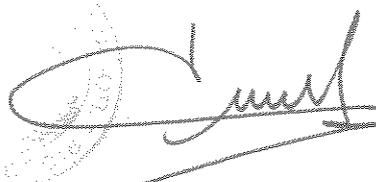
.../...

ARTICLE 3 : M. le directeur de cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera insérée au recueil des actes administratifs de la préfecture et adressée à chacun des membres de la commission ainsi qu'à M. le directeur régional des services pénitentiaires.

Fait à Perpignan, le 20 Octobre 2005

Signé Thierry LATASTE

Pour ampliation,
L'Attaché, Chef du Bureau
du Cabinet,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Guy Pujol', is written over a faint, circular stamp. The signature is fluid and cursive.

Guy PUJOL